



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENAI**  
**SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 18</b>
<b>Délégués Excusés : 3</b>	<b>dont Pouvoir : 1</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 19</b>
<b>Date convocation : 18 janvier 2024</b>	
<b>Secrétaire de Séance : Paul CARRERE</b>	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 18 janvier 2024.

**Présents** : Jérôme Baylac Domengetroy – Paul Carrère (+pouvoir d'Anaïs Cadis) - Yannick Villatoro – Nathalie Momen – Isabelle Cantegreil – Rose Marie Abraham – Christelle Guilhemsan – Claude Laborde – Daniel Biremont – Roxanne Olivier – Hélène Cousseau – Michel Dourthe – Martine Gaston – Didier Plancke – Jean-Luc Dubroca – Nicole Ducout – Frédéric Pradère – Jean-Pierre Rémy –

**Absents avant donné pouvoir** :

Anaïs Cadis : pouvoir à Paul Carrère

Excusés : Marc Gaillard - Monique Duvignau

Absent : Luc Scognamiglio

**Rapporteur : Jean-Luc DUBORCA**

**N°08/2024**

**Objet : Aménagement de voies vertes du Pays Morcenais- Demande de financements 2024**

**N°08/2024****Objet : Aménagement de voies vertes du Pays Morcenais- Demande de financements 2024**

Il vous sera proposé de solliciter les divers financements (DETR /DSIL/FNADT ou tout autre soutien de l'Etat comme le 7<sup>ème</sup> appel à projet « aménagements cyclables » du fonds mobilités actives et Conseil Départemental) dans le cadre de la réalisation du programme 2024 des voies vertes du Pays Morcenais.

Descriptif du projet :

Les projets consistent, dans le cadre d'aménagements de sécurité sur des routes départementales, à créer des voies vertes :

- Pour Morcenx-la-Nouvelle : création d'une voie verte le long de la RD 325 afin de relier en sécurité le quartier des Cigales sur la piste cyclable du Lac d'Arjuzanx. Les travaux qui seront réalisés sur un linéaire d'environ 220 mètres terminent ainsi la liaison en site sécurisé entre le centre de Morcenx et le site d'Arjuzanx. Ils comprendront les terrassements, la création de la voie, la mise en place d'une indispensable passerelle et la pose de glissières.
- Pour Lesperon : Aménagement d'une voie verte sur environ 600 mètres le long de la RD 41 pour la mise en sécurité des piétons et cyclistes. Les travaux comprendront les terrassements, une pose de drain, la création de la voie, la pose de glissières.

Le coût total pour la réalisation des travaux de voie verte à charge de la Communauté de Communes, hors études, s'élève à un montant estimatif de 230.000 € HT soit 276.000,40 € TTC pour l'aménagement à Morcenx-la-Nouvelle et 184.275 € HT soit 221.130,00 € TTC pour l'aménagement à Lesperon. Le total des travaux prévus s'élève donc à **414.275 € HT**.

La réalisation de ces travaux peut faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL/FNADT ou à travers le 7<sup>ème</sup> appel à projet « aménagements cyclables » du fonds mobilités actives à hauteur de 50% du montant HT, soit **207.137,50 €** et du Département des Landes dans le cadre du CRTE à hauteur de 25% du montant HT, soit **103.568,75 €**.

Le Plan de financement provisoire est ainsi arrêté :

<b>Montant total des travaux :</b>	<b>414.275,00 € HT</b>	
DETR/DSIL/FNADT ou 7 <sup>ème</sup> appel à projet « aménagements cyclables »	207 137,50 €	soit 50% des dépenses tout autre soutien de l'Etat
Département des Landes	103.568,75 €	soit 25% des dépenses
Autofinancement	103.568,75 €	soit 25% des dépenses

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De la réalisation de ces travaux tel que décrit ci-dessus



- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- De solliciter les aides financières de l'Etat (DETR/DSIL/FNADT) ou tout autre soutien de l'Etat comme le 7<sup>ème</sup> appel à projet « aménagements cyclables » du fonds mobilités actives
- De solliciter les aides financières du Département des Landes

Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Morcenx-La-Nouvelle, le 24 janvier 2024  
Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGE-ROY.



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*